



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

RÈGLEMENT N°345-2022

VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT

N° 296-2018 CONCERNANT LES ANIMAUX

ATTENDU QUE nous avons adopté le règlement #296-2018 sur les animaux le 3 avril 2018;

ATTENDU QUE nous avons adopté le G-100 dont un chapitre concerne les animaux;

ATTENDU QUE nous ne pouvons pas appliquer deux règlements sur les animaux;

ATTENDU QUE nous avons décidé d'appliquer le G-100 qui est uniforme dans la MRC d'Arthabaska et dont la SPAA est mandatée pour la gestion du chapitre 7 sur les animaux;

ATTENDU QUE nous devons faire l'abrogation du règlement #296-2018 sur les animaux pour n'appliquer qu'un règlement;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par madame Geneviève Bergeron et un projet de règlement a été déposé par celle-ci lors de la séance du conseil ordinaire du 5 avril 2022 afin d'abroger le règlement #296-2018 sur les animaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu que le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Chester ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le règlement #296-2018 sur les animaux est abrogé.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

ADOPTÉE

(S) SIGNÉ
Christian Massé
Maire

(S) SIGNÉ
Chantal Baril
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion est donné : 5 avril 2022
1^{er} projet est donné : 5 avril 2022
Adoption du règlement : 3 mai 2022
Publié le : 4 mai 2022
Entrée en vigueur le : 4 mai 2022

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2022

Je soussignée, Chantal Baril, secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester demeurant à Princeville, certifie sous déclaration officielle avoir publié l'avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil soit au bureau municipal ainsi que sur le site Internet, entre 12h et 17 h, 4 mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 4 mai 2022.

(S) SIGNÉ
Chantal Baril
Directrice générale et greffière-trésorière